



Réseau de la santé et des services sociaux

Le Parti Québécois s'allie aux organisations syndicales pour éviter les bris de service imminents

Québec, le 6 octobre 2021 – Ce matin, de concert avec les principales organisations syndicales – dont la FSQ-CSQ, le SCFP, l'APTS, le SQEES-FTQ et la FIQ –, le chef du Parti Québécois, Paul St-Pierre Plamondon, ainsi que le député des Îles-de-la-Madeleine, chef parlementaire et porte-parole du Parti Québécois en matière de santé, Joël Arseneau, ont rappelé une évidence au gouvernement : le réseau de la santé et des services sociaux ne peut se permettre de perdre encore davantage de personnel. Pour éviter tout bris de service, ils lui demandent donc de repousser la date du 15 octobre et de proposer au plus vite un plan, de concert avec les syndicats et les acteurs du réseau.

- « Aujourd'hui, nous sommes fièrement debout, aux côtés des syndicats et des travailleurs, dans l'espoir d'éviter des bris de service généralisés. Mais reste qu'il n'est pas normal que nous ayons à nous mobiliser pour empêcher la catastrophe; il suffit d'écouter la voix des travailleurs qui expliquent depuis plusieurs semaines en quoi les conséquences de l'entêtement du gouvernement seront réelles. Le gouvernement doit proposer un plan, il est minuit moins une! », a insisté Paul St-Pierre Plamondon.
- « Un professionnel de moins dans le réseau, c'est assurément un service en moins, et combien de patients qui doivent passer leur tour? Sans compter la surcharge de travail que cela représente pour celles et ceux qui restent », a quant à lui souligné Joël Arseneau. « Alors, le 15 octobre au matin, on fait quoi? », a enchaîné Paul St-Pierre Plamondon, faisant référence à la menace intenable du gouvernement de suspendre sans solde, dès cette date, les travailleurs non vaccinés du réseau de la santé.

Ensemble, ils réclament la plus grande transparence de la part du gouvernement quant à ses intentions, ainsi que la mise en place d'un plan pour tout le personnel du réseau de la santé, et ce, très rapidement. Bien sûr, il s'agit d'une tâche colossale; les syndicats et les acteurs du réseau ont besoin d'un délai supplémentaire pour réorganiser les services et éviter le plus possible les bris de service.

Paul St-Pierre Plamondon note par ailleurs que de plus en plus, le ministre essaie d'éviter le sujet. « Il parle désormais de "réorganisation de services" plutôt que de "bris de service"; or, ces derniers sont inévitables, et il le sait. Car si on se fie aux plus récents chiffres, le 15 octobre, le gouvernement devra suspendre sans solde quelque 7000 travailleurs, alors que le réseau cherche déjà à combler un manque criant de personnel, dont 4300 postes d'infirmière et d'infirmière auxiliaire », a conclu le chef du Parti Québécois.

Ce qu'ils ont dit :

« La pénurie de main-d'œuvre est généralisée dans tout le réseau de la santé et des services sociaux. En suspendant le personnel non vacciné le 15 octobre, le premier ministre Legault et le ministre Dubé vont aggraver cette situation et créer des bris de service qui mettront en péril la santé de la population. À moins de 10 jours de cet ultimatum, sans plan de contingence connu, un constat est clair : le gouvernement est mal préparé. Il se doit de repousser cette date pour assurer la santé et la sécurité des Québécois-es. »

Robert Comeau, président par intérim de l'APTS

« Sans plan précis de contingence à quelques jours de l'application du décret, le risque d'improvisation alimente le sentiment d'insécurité et la détresse psychologique chez nos membres, ce que l'on cherche à éviter à tout prix. La crainte est bien réelle que le retrait de centaines de travailleuses se traduise par une augmentation de la charge de travail et un recours accru au temps supplémentaire obligatoire. Cela met aussi à risque les patient-e-s et nos membres, déjà au bout du rouleau. Le réseau de la santé est actuellement extrêmement fragile, alors que celui-ci doit composer tous les jours avec des bris de service partout sur le territoire.

Isabelle Groulx, vice-présidente inhalothérapeute, responsable santé et sécurité au travail (FIQ)

« MM. Legault et Dubé doivent réaliser que dans le contexte difficile actuel, une personne en moins représente déjà un bris de service et une surcharge de travail pour ses collègues déjà épuisées. Nous demandons au gouvernement de faire preuve de transparence quant aux données réelles. Nous voulons qu'il fasse l'effort de chercher avec nous des solutions pour garder tout le personnel au travail, vacciné ou non, en prévoyant des mesures de protection pour les patients et le personnel. »

Claire Montour, présidente de la FSQ-CSQ

« L'arrêté ministériel ne touche pas que le réseau public. Nous n'avons pour l'instant aucune idée du nombre de personnes qui seront en absence à partir du 15 octobre dans les CHSLD privés non conventionnés, les résidences pour personnes aînées et les ressources intermédiaires. Selon les informations que nous avons, dans certains lieux de travail, le taux de vaccination est très faible. Qui va couvrir ces éventuels bris de service? Le réseau public qui sera aussi en bris? Pour l'instant, il ne semble pas y avoir de plan! »

Sylvie Nelson, présidente du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ)

« Au-delà du personnel médical, il faut aussi penser aux autres employés de soutien, de bureau, techniciens et professionnels de la santé dont dépendent une multitude de soins et de services. Plusieurs de ces personnes-là risquent de partir travailler ailleurs pour ne jamais revenir, et ce, à un moment où le manque de personnel est déjà criant. Le 15 octobre, c'est dans moins de 10 jours! Il faut se donner du temps et de la flexibilité pour s'assurer que la population ne subisse pas de préjudice. »

Maxime Ste-Marie, président du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS-SCFP)

-30 -

SOURCE:

Laura Chouinard-Thuly
Attachée de presse
Aile parlementaire du Parti Québécois
514 880-9594
Laura.Chouinard-Thuly@assnat.gc.ca